

Charte d'engagement en faveur de la science ouverte

Préambule

Considérant le cadre législatif ou normatif national, international et en particulier européen, via notamment les textes de références suivants :

- La [recommandation sur la science ouverte de l'UNESCO, 2021](#).
- OCDE, [Principes et lignes directrices pour l'accès aux données de la recherche financée sur fonds public, 2007](#).
- La [recommandation \(UE\) 2018/790 de la Commission du 25 avril 2018 relative à l'accès aux informations scientifiques et à leur conservation](#)
- La [loi Pour une République numérique du 7 octobre 2016](#), en particulier art 30 alinéas II/III qui pose les principes de l'ouverture des données issues de la recherche publique et du libre accès (OA) pour les éditeurs.
- Le [Plan national pour la science ouverte](#), du 4 juillet 2018 suivi du [Deuxième plan national pour la science ouverte](#) intitulé *généraliser la science ouverte en France 2021-2024*, de juillet 2021.
- Le [décret n° 2021-1572 du 3 décembre 2021 relatif au respect des exigences de l'intégrité scientifique](#) par les établissements publics contribuant au service public de la recherche et les fondations reconnues d'utilité publique ayant pour activité principale la recherche publique. Le décret est pris en application de l'article L. 211-2 du code de la recherche qui oblige les établissements à promouvoir « *la diffusion des publications en accès ouvert et la mise à disposition des méthodes et protocoles, des données et des codes sources associés aux résultats de la recherche afin d'en garantir la traçabilité et la reproductibilité* ».

- Considérant les engagements déjà pris par l'établissement et en particulier l'adhésion de Rennes 2 à [l'appel de Jussieu pour la Science ouverte et la biodiversité](#) (13 novembre 2017),

- Considérant l'existence d'un écosystème breton porteur et très mobilisé autour des enjeux de la science ouverte, dont les principaux acteurs sont les SCD, l'URFIST, la MSHB, les PUR,

- Considérant que l'ouverture des données et des publications scientifiques est un atout essentiel pour favoriser l'intégrité scientifique,

- Considérant enfin que la science est un bien commun que nous devons partager et ouvrir le plus possible à la société,

L'Université Rennes 2, par cette présente charte, s'engage à mettre en œuvre une politique résolue et raisonnée en faveur de la science ouverte.

Pour ce faire, l'Université Rennes 2 s'engage à :

1 / Généraliser l'accès ouvert aux publications

- En incitant au signalement systématique et au dépôt en texte intégral des publications dans HAL.
- En soutenant les initiatives des chercheurs, communautés de chercheurs, laboratoires, éditeur (PUR) ou opérateur de recherche (MSHB), qui s'affranchissent des systèmes fermés par leurs pratiques de rédaction, d'édition et de diffusion.
- En accompagnant l'appropriation sociale des connaissances scientifiques.
- En garantissant la propriété intellectuelle des chercheurs et enseignants-chercheurs.

2 / Promouvoir la biblio-diversité mais aussi l'édito-diversité

- En répondant aux AAP du FNSO, tel le projet REGOSO (porteur MSHB) visant à l'accompagnement d'un bouquet de revues du grand Ouest (11 revues) vers la science ouverte.
- En soutenant la stratégie des PUR (projet Science ouverte/SO PUR) visant à la coexistence de plusieurs situations d'édition pour : amener les revues publiées par les PUR vers un modèle de publication en accès ouvert ; initier une filière d'édition estampillée "Plan S" ; généraliser l'accès à des versions numériques des livres des PUR ; expérimenter de nouvelles formes éditoriales.
- En soutenant une politique documentaire en cohérence avec les objectifs de la science ouverte et de la diffusion la plus large possible des connaissances scientifiques : en diminuant le poids des abonnements aux ressources numériques commerciales tout en assurant les besoins de la communauté universitaire, en accompagnant financièrement l'édition française et l'édition SHS dans son passage vers l'open access ; en maîtrisant le coût des APC pour l'université, en évitant le paiement d'APC aux revues hybrides et en privilégiant les revues conformes au plan S ; et en privilégiant les ressources en accès ouvert.

3 / Rendre les données de la recherche aussi ouvertes que possibles

- En développant une culture de gestion des données selon le modèle FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable)
- En s'engageant dans la voie de la diffusion publique des données de recherche selon le modèle FAIR et dans le respect de la législation propre à chacune des données
- En s'engageant à offrir des services de veille, de conseils, de soutien et d'appui aux chercheurs et chercheuses notamment à travers un portail web dédié à la science ouverte. La création de ce guichet unique d'information et d'aide sur la science ouverte vise à fédérer de manière transparente pour l'utilisateur la grande diversité des compétences et des acteurs à mobiliser en matière de science ouverte. En cela, il facilite les démarches des chercheurs, en cohérence avec l'ensemble des dispositifs d'information et d'aide déjà existants.

- En recommandant la réalisation de plan de gestion de données et en accompagnant les équipes de recherches et/ou les chercheurs qui souhaitent en mettre en œuvre

4 / Sensibiliser, former et accompagner à la science ouverte

- En s'engageant à accompagner le développement des pratiques de science ouverte et la montée en compétences, en proposant des formations et en offrant des services
- En adaptant les modes d'intervention et les formats pédagogiques à la diversité des cultures disciplinaires et au degré d'acculturation à la science ouverte des membres de notre communauté
- En soutenant la promotion d'une recherche plus ouverte et qualitative notamment en participant au mouvement de redéfinition des critères d'évaluation de la recherche qui intègre l'ouverture à la société

5 / Porter une science faite pour et par la société

- En s'engageant à favoriser une science collaborative, impliquant la participation citoyenne et le croisement des connaissances scientifiques avec les savoirs et compétences détenus par les partenaires non académiques, pour favoriser l'appropriation de la science par les acteurs sociaux, notamment à travers les actions de l'Univer.Cité : service universitaire à la collectivité.
- En encourageant, y compris près de nos étudiant(e)s, dans nos pratiques de recherche ou d'enseignement des modes de diffusion alternatifs de connaissances (enquêtes de terrains, entretiens, carnet de recherche...)
- En s'ouvrant à la co-construction des savoirs et à des initiatives citoyennes de diffusion de l'information

6 / Mettre en œuvre une gouvernance efficace de la science ouverte

- En s'appuyant sur un COPIL Science ouverte qui fédère les acteurs politiques et opérationnels de l'établissement. Installé depuis 2019, ce COPIL a une vocation stratégique et prospective. Il a pour mission de : fixer des orientations, prioriser des actions, veiller à leur réalisation. Il s'appuie sur des comités opérationnels plus spécialisés (données, publications...)
- En désignant au sein de l'établissement un(e) référent(e) politique en charge de la science ouverte au sein de son équipe de direction et un(e) référent(e) opérationnel(le) en charge de l'animation et du suivi de ce dossier. Les deux coordonnent ensemble la politique de la science ouverte engagée et représentent l'établissement dans les nombreuses instances (CPU...) ou les réseaux (COSO...) en lien avec cet objet.
- En veillant à une bonne articulation et en recherchant toutes les synergies possibles entre politique d'établissement et politique du site que cela soit au niveau du site rennais (Convention de Coordination Territoriale) ou à l'échelle régionale (MSHB, PUR, GIP numérique).

Glossaire

AAP : Appel à projet

COFIL : Comité de pilotage

COSO : Comité pour la science ouverte

CPU : Conférence des présidents d'université

FNSO : Fonds national pour la science ouverte

GIP : Groupement d'intérêt public

HAL : archive ouverte pluridisciplinaire

MSHB : Maison de science de l'homme en Bretagne

OA : Open access

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

PUR : Presses universitaires de Rennes

REGOSO : Revues du Grand Ouest : accompagnement gradué et mutualisé vers la science ouverte

SCD : Service commun de documentation

UE : Union européenne

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

URFIST : Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique